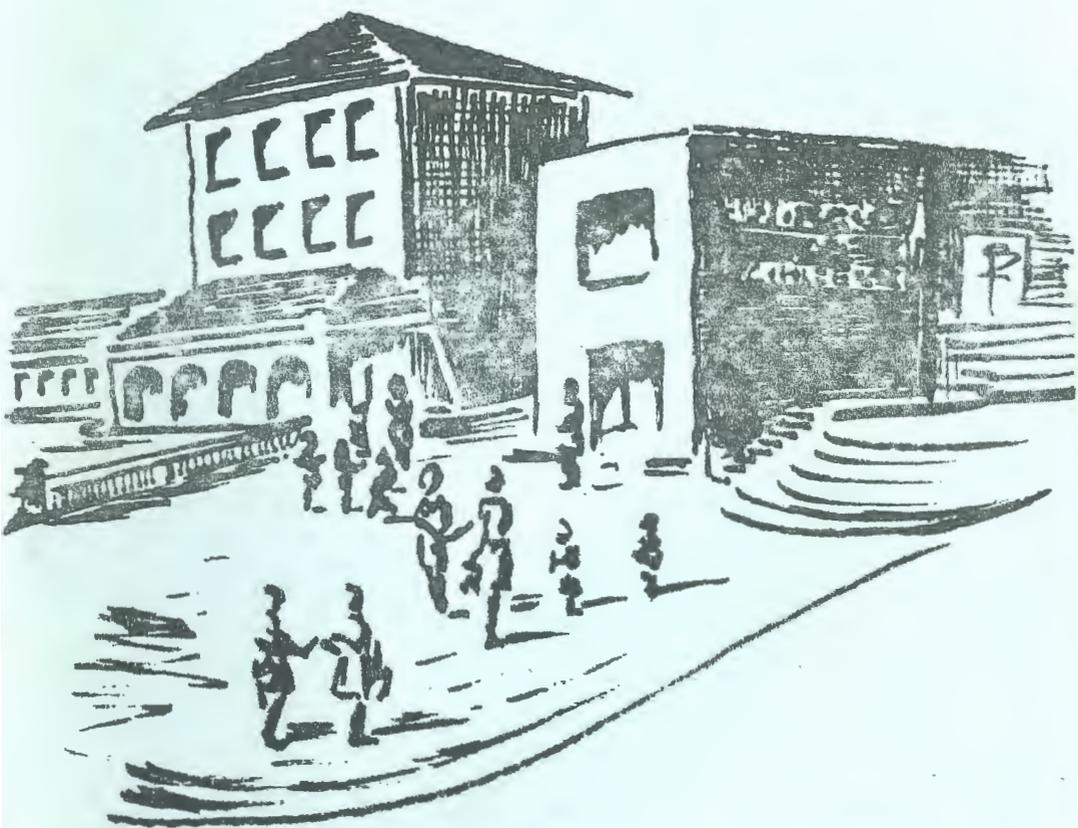


CHUZELLES



INFORMATIONS

N° 14

JUIN 1984

CHUZELLES

INFORMATIONS

N: 14

JUIN

1984

S O M M A I R E

-o-o-o-o-o-o-o-o-

Page	
3	- La parole est à Monsieur le Maire
5	- Budget primitif
10	- Délibérations du Conseil Municipal
16	- Fleurissement de la France
17	- Repas des Anciens
19	- Fête des Mères
20	- Impôts locaux
22	- Bâtiments
25	- Voirie
29	- Plan d'occupation des sols
32	- Permis de construire
37	- Assainissement
38	- Ordures ménagères
41	- Services publics
46	- Conscrits
47	- Pour le bien-être de tous
48	- Huit mai
49	- Ce qu'il est bon de savoir
52	- Départ à la retraite
53	- Elections européennes
54	- Demandeurs d'emploi
55	- Un peu de détente
59	- Etat civil
63	- Divers
64	- Carte d'identité - Passeport.

LA PAROLE EST A M. LE MAIRE

Lorsque ce bulletin vous parviendra, petits et grands penseront pour la plupart aux vacances. Pourtant, je voudrais faire un petit tour d'horizon pour indiquer ce qui a été réalisé, entrepris ou encore à l'étude.

Cette année encore de gros travaux d'entretien ont été exécutés tant à l'ancienne école qu'à la cure, ces travaux devenant urgents.

Toujours d'importants problèmes d'entretien de voirie communale : goudronnages et améliorations. Pour ce qui est du ressort du Département, le carrefour de Tourmente sera aménagé, ainsi que la partie de route allant sur Villette (C.D.36).

Le Conseil municipal aura aussi à se prononcer sur le choix du traitement des ordures ménagères. La construction d'une usine demandera plusieurs années, ceci surtout pour obtenir les subventions du Rhône et de l'Isère. Pourtant une solution assez rapide doit être recherchée.

Le Tableau des voies communales a été repris. Il s'agissait d'incorporer dans la voirie communale, les chemins ruraux qui étaient régulièrement entretenus et goudronnés. Le kilométrage passe de 18,063 km en 1963 à 25,820 km en 1983.

Autre sujet de préoccupation pour le Conseil municipal : la révision du Plan d'Occupation des Sols. C'est une tâche urgente. Elle est ingrate, difficile et sujette à beaucoup de critiques. Pourtant une seule chose doit nous guider : l'intérêt général.

Les démarches pour l'agrandissement du cimetière continuent.

L'étude pour l'implantation d'une classe enfantine à la place du préfabriqué a été confiée à Monsieur Penel, architecte à Valence, celui-ci étant spécialisé dans les constructions scolaires.

Les travaux d'assainissement suivent leur cours et la descente sur Vienne est bien amorcée.

Toutes ces opérations coûtent cher. Heureusement des subventions nous aident à effectuer bien des travaux pour lesquels le Conseil municipal essaye toujours de faire travailler les entreprises locales.

Je terminerai en vous souhaitant à tous d'heureuses et bonnes vacances, en famille ou entre amis, dans le lieu que vous avez choisi.

Les uns et les autres, essayons d'oublier pendant quelques semaines nos soucis. Cela nous permettra, le moment venu, de reprendre le travail avec une nouvelle ardeur.

BUDGET PRIMITIF 1984

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES :

Denrées et fournitures		126 400
dont Combustibles	90 000	
Fournitures scolaires	10 000	
Fournitures de bureau	14 000	
Soit 5,80 %		
Frais de personnel		490 000
dont Charges sociales	118 000	
Soit 22,50 %		
Impôts et Taxes		2 000
Soit 0,09 %		
Travaux et Services extérieurs		335 344
dont Entretien des bâtiments	40 000	
Entretien voirie et réseaux	128 344	
Electricité, Eau, Gaz, Assainissement	150 000	
Soit 15,38 %		
Participations et Contingents		395 990
dont Aide sociale	121 990	
Contingent service incendie	17 000	
Participation aux charges intercommunales	250 000	
Soit 18,17 %		

Allocations, Subventions	18 100
Soit 0,83 %	
Frais de gestion générale	103 300
Soit 4,73 %	
Frais financiers	499 000
dont Remboursements d'intérêts	494 000
Soit 22,90 %	
Prélèvement pour dépenses d'investissement	209 460
Soit 9,60 %	
TOTAL	= 2 179 594

RECETTES :

Produits de l'exploitation	122 000
dont Carrière	36 000
Redevances des ordures ménagères	86 000
Soit 5,60 %	
Produits domaniaux	17 000
dont Location des immeubles	10 000
Soit 0,78 %	
Produits financiers	1 250
Soit 0,06 %	
Recouvrement de subventions	73 000
dont droit de raccordement assainissement	20 000
Subventions	48 000
Soit 3,35 %	

Dotation globale de fonctionnement	843 246
Soit 38,69 %	
Impôts indirects	9 330
Soit 0,42 %	
Impôts directs autres que contributions	9 000
Soit 0,42 %	
Contributions directes	1 104 768
dont Impôts directs	929 770
Soit 50,68 %	
TOTAL	= 2 179 594

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES :

Remboursement d'emprunts	209 460
Soit 12,74 %	
Travaux sur bâtiments	10 000
Soit 0,61 %	
Travaux de voirie	366 980
Soit 22,31 %	
Travaux d'assainissement	945 000
Soit 57,45 %	
Acquisition de biens meubles	40 000
Soit 2,43 %	

Travaux Divers		73 400
Pour le Stade	21 800	
l'Urbanisation	51 000	
le Cimetière	600	
Soit 4,46 %		<hr/>
TOTAL	=	1 644 840

RECETTES :

Prélèvement sur recettes de fonctionnement	209 460
Soit 12,74 %	
Récupération de T. V. A.	200 000
Soit 12,16 %	
Taxe Locale d'Equipement	70 000
Soit 4,25 %	
Produit des emprunts	780 000
Soit 47,42 %	
Subventions d'équipements	385 380
Soit 23,43 %	
TOTAL	= 1 644 840

BUDGET TOTAL 1984

RECETTES ET DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	=	2 179 594
RECETTES ET DEPENSES D'INVESTISSEMENT	=	<u>1 644 840</u>
TOTAL	=	3 824 434

Ce budget 1984 est en augmentation très importante par comparaison avec le précédent, soit 1 474 463 F.

Les investissements coûtent très cher, l'assainissement est la principale raison de cette hausse, ce qui entraîne des remboursements d'intérêts importants. Sans l'aide des pouvoirs publics, les grandes réalisations municipales ne nous seraient pas permises.

La dépense de voirie est de plus en plus lourde aussi à supporter avec une prévision qui permettra d'entretenir, d'améliorer et d'embellir notre village.

Tous ces équipements seront rendus possibles par une gestion certes difficile mais étudiée sans hausse des taux d'impositions des impôts locaux. L'augmentation que chaque contribuable trouvera sur sa feuille d'impôt sera due à la revalorisation forfaitaire des bases d'impositions effectuée par les Services fiscaux et qui s'explique par la hausse du coût de la vie.

BUDGET PRIMITIF 1984 :

Le C.M. vote le budget primitif 1984 sans augmentation des QUATRE TAXES . Ce budget s'équilibre, tant en dépenses qu'en recettes, à la somme de 3 824 434 Francs, à savoir :

- 2 179 594 F pour la section de fonctionnement
- 1 644 840 F pour la section d'investissement.

TAUX DES QUATRE TAXES :

Taxe d'habitation	8,50 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	11,20 %
Taxe fonc. sur les propriétés non bât.	57,94 %
Taxe professionnelle	15,10 %

VOIRIE:

Le programme de voirie de 1984 s'élève à un montant de 205 000 F. (voté le 17 janvier 1984) Un nouvel examen du programme détermine les priorités: pour sa réalisation.

PHOTOCOPIEUR SUR PAPIER ORDINAIRE : Après étude de devis proposés par diverses marques , le Conseil choisit l'appareil MINOLTA , avec 2 réductions et 1 agrandissement.

JEUNES DE CHUZELLES : (nouvelle association Loi 1901) Cette association demande une salle à la cure / La demande est à formuler, soit au comité paroissial, soit à l'évêché.

PORTAIL LOCAL ANCIENNE ECOLE : Le C.M. retient le devis de M. BOULE , pour la pose d'un portail "bois" Demande lui est faite pour fermeture par portillon de la montée du jardin.

PASSAGES PROTEGES : Une réunion est prévue avec association de parents d'élèves et délégués de l'Equipement pour leur implantation.

FETE INTERVILLAGES :

Réunion du vendredi 16 mars à la Cure.
Le C.M. délègue MM. PRAS et HYVERNAT.

SUBVENTIONS :

- 1 260 F à la Chambre des Métiers de Vienne pour 4 apprentis fréquentant le C.F.A. de Bourgoin-Jallieu : ABATTU Alain, LAMURE Thierry, SIMIAN Christine, GINOT Patrick.
- 150 F pour la Maison familiale rurale de Mozas pour un apprenti : RAYNAL Pierre .

LOTISSEMENT PLEIN SUD :

Prise en charge par le lotisseur de tout l'assainissement extérieur du lotissement jusqu'au monument aux morts.

PERMIS DE CONSTRUIRE :

- A compter du 1er avril 1984 :
- Dépôt en Mairie avec N° communal.
- Instruction du dossier par Equipement
- Délivrance du P.C. par le Maire.

INDEMNITE SPECIALE ANNUELLE à M. le PERCEPTEUR:

au taux actuel, elle s'élève pour 1984 à 2 280 F

COUPES DE BOIS :

La coupe n° 5 a été adjugée à Monsieur THEVENON pour la somme de 3.000 F.
Les coupes n° 6.7.8.9. ont été adjugées à Monsieur LARGEAU pour la somme de 2.000 F

INDEMNITE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS pour 1984

Le Maire précise que l'Etat compense depuis 1983 l'intégralité des charges supportées par la commune

- Montant de l'indemnité annuelle pour instituteur marié avec enfant(a) à charge : 8.350,00 F.

Réunion du C.M. du 18.04.84

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

ORDURES MENAGERES : La nouvelle proposition de prix de Monsieur MASSE sera soumise à l'approbation préfectorale/

ramassage	:	78 101 F
décharge	:	16 475 F
soit un total de		94 576 F

SICTOM :

Quatre propositions de traitement des ordures ménagères seront soumises aux municipalités concernées. Le C.M. se prononcera ultérieurement.

P.O.S.

Le C.M. refuse d'acheter les parcelles appartenant à M. VAGANAY et classées en zone réservée. Le C.M. demande le déclassement de la parcelle 516 de cette zone.

LOTISSEMENT PLEIN SUD :

Le lotisseur renouvelle son engagement de réaliser totalement l'assainissement extérieur qui lui est demandé.

Le Conseil municipal émet un avis favorable à cette demande de lotissement après vote à bulletin secret : 10 pour, 2 contre.

EGOLE MATERNELLE :

Une subvention de 169 000 F est allouée à la commune pour la construction d'une classe, sur projet de 2 classes.

L'étude en est confiée à M. PENEL, architecte à Valence.

EMPRUNT auprès de la CAISSE D'EPARGNE DE VIENNE

Un prêt de 441 000 F est sollicité auprès de la Caisse d'Epargne de Vienne pour travaux d'assainissement.

EMPRUNT auprès de la C.A.E.C.L.

Un prêt de 189 000 F est sollicité en complément de celui de la Caisse d'Epargne de Vienne auprès de la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales, pour travaux d'assainissement.

P.O.S.

Le C.M. sollicite la mise à disposition gratuite de la Direction Départementale de l'Equipement pour réviser le P.O.S. communal. Autorise le Maire à signer la Convention à intervenir entre l'Etat et la Commune qui a pour objet de définir les modalités de mise à disposition.

Permis de Construire :

Le C.M. accepte la Convention à intervenir entre les Services de l'Equipement et la commune pour l'étude de l'occupation du sol. (C.U. et P.C.)

INDEMNITE DE NETTOYAGE du Mille Club:

Une indemnité de 250 F par nettoyage sera allouée à la personne responsable

FLEURISSEMENT DE LA FRANCE

FLEURISSEMENT

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Notre commune étant inscrite au concours des villes et villages fleuris, 3 participants par catégorie auront été retenus par le jury communal d'ici le 1er juillet pour la sélection départementale.

Les nouvelles inscriptions au concours communal seront enregistrées jusqu'au 14 juillet, le jury effectuant son classement dans la 2ème quinzaine d'août.

Enfin, l'école, inscrite au concours départemental des écoles fleuris a reçu la visite du jury le 15 juin.

REPAS . DES ANCIENS

Comme tous les ans, les Anciens qui avaient opté pour assister au repas offert par la Municipalité se sont retrouvés à la Salle du Mille-Club le dimanche 12 Février en compagnie des Conseillers Municipaux et de leurs épouses (ou époux) qui avaient pu se rendre libres pour honorer de leur présence les Anciens de CHUZELLES.

Un délicieux repas, préparé par Monsieur et Madame GINOT, fut apprécié de tous et le bon vin aidant, les conversations s'animent rapidement pour cesser dès que le groupe folklorique fit son apparition pour le plus grand plaisir de tous. Nous tenons à remercier toutes les danseuses et les danseurs pour leur agréable prestation.

Ce fut ensuite le tour de nombreux chanteurs et conteurs, ce qui permit d'apprécier les belles voix et tint en haleine l'assistance.

Mais le temps s'écoulait rapidement et l'heure de la séparation approchant, Monsieur CARRET, premier adjoint, prit la parole et, au nom de Monsieur le Maire, absent pour des rai-

sons familiales, et des Conseillers Municipaux, offrit à tous les vœux de bonne année pour 1984.

Ensuite, Madame NATIVEL, l'active présidente du Club des Anciens, remercia le Conseil Municipal et les convives se séparèrent avec l'espoir de se retrouver aussi nombreux en 1985.

Cérémonie de la fête des Mères



FÊTE DES MÈRES

Par une belle journée enfin ensoleillée du mois de Mai, dans toutes les familles, les mamans étaient à l'honneur à l'occasion de la fête des Mères.

Une petite réception offerte par la Municipalité et fleurie par l'Association Familiale, était organisée au Mille-Club afin que toutes les mamans soient rassemblées dans un moment de gaieté.

Monsieur CHAINTREUIL dans son discours remercia toutes les personnes présentes, en particulier les enfants de l'école qui avaient réalisé de magnifiques dessins. Pour récompenser maîtres et élèves, il annonça qu'après entente avec Madame ROUX, directrice, le Conseil Municipal avait décidé de subventionner l'acquisition d'un thermocopieur facilitant le travail de préparation des enseignants.

Puis la chorale de CHUZELLES fit entendre de merveilleux chants et la matinée se termina par un Vin d'Honneur accompagné de délicieuses brioches.



IMPOTS LOCAUX

Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter le taux des 4 taxes locales :

- Taxe d'habitation : 8,50 %
- Foncier bâti : 11,20 %
- Foncier non bâti : 57,94 %
- Taxe professionnelle : 15,10 %

Pourtant il y aura une augmentation de la part communale du fait de la variation de la valeur locative sur le plan national :

- 1983 : 1,10
- 1984 : 1,09

IMPOTS FONCIERS BATIS

=====

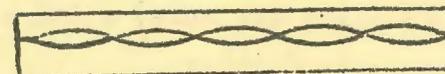
La plupart des constructions à usage d'habitation principale bénéficiaient d'une exemption d'impôts de 25 ans. A partir de 1984, cette exonération a été ramenée à 15 ans.

Exemple : Une maison terminée en 1965 était imposable en 1991. Du fait de la nouvelle loi, (15 ans d'exemption) cette dernière devrait

être imposable à partir de 1981. Elle paiera à partir de 1984.

Il est bon de rappeler que :

- La taxe d'habitation est redevable par l'occupant.
- La taxe foncière des propriétés bâties est toujours due par le propriétaire ou l'usufruitier.
- La taxe sur les ordures ménagères est basée dans la commune sur la valeur locative du bâtiment. Elle est payée par le propriétaire, mais récupérable sur le locataire.



BATIMENTS

Les Chuzellois ont pu remarquer que divers travaux ont été effectués au cours du 1er semestre 1984.

PRESBYTERE :

Pour la remise en état de celui-ci :

- réfection totale de la toiture (charpente et tuiles)

- finition de la toiture par la pose de cheneaux en zinc,

les travaux ont été réalisés par les entreprises suivantes : Abel-Coindoz, Boule, Thévenon .

Montant des travaux T.T.C : 134 418,55 F

ANCIENNE ECOLE :

La réfection totale des façades (c'est à dire rénovation et enduction des murs) a été réalisée par l'entreprise Abel- Coindoz.

Des volets en bois ont été posés par l'entreprise Boule pour remplacer ceux qui étaient usés.

Montant des travaux T.T.C. : 92 146,87 F

Est-il besoin de faire remarquer aux Chuzellois que le nouvel aspect du bâtiment de l'ancienne école apporte au regard de tous le renouveau.

La pose d'un portail en bois a été prévue pour la fermeture de l'ancien préau.

CLUB DES ANCIENS :

La salle réservée au Club des Anciens est située au rez de chaussée du bâtiment de l'ancienne école.

Sur la façade "est" du bâtiment, une fenêtre sera remplacée. La barrière en bois donnant accès au jardin sera changée.

PANNEAU D'AFFICHAGE :

Les entreprises Abel-Coindoz et Boule ont procédé respectivement , à la construction d'un mur et à la pose d'un panneau d'affichage en bois, dont une partie est vitrée.

Montant des travaux T.T.C : 17 572,59 F

VESTIAIRES :

Il a été procédé à l'installation d'un chauffage électrique et à la mise en place d'un système d'aération et d'évacuation des buées. Ces travaux relèvent de l'entreprise Martin.

L'achat de supports en fer et de planches, par la commune, a permis d'installer des bancs fixés au mur à l'intérieur des vestiaires. Les membres du F.C.C. se sont chargés de réaliser ces travaux. Coût des fournitures : 4 214,69 F

TRAVAUX dont l'exécution est prévue au cours du second semestre :

Vestiaires à proximité du stade : Il semble que la pose d'une clôture avec portail soit nécessaire. Des devis ont été demandés à plusieurs entreprises.

Mille Club : L'entreprise Martin sera mise dans l'obligation de réaliser les travaux concernant le système d'aération et d'évacuation des buées.

Place de la Mairie : La barrière existante sur le mur, face à la maison de M. Vaganay, sera remplacée.

TRAVAUX en prévision :

Vestiaires du stade / Une étude est en cours pour l'aménagement de la plate forme.

Ancienne école : De petits travaux (peintures, tapisseries et revêtement de sols) seront à effectuer à l'appartement du 1er étage .



VOIRIE

Le dernier bulletin évoquait la possibilité d'acheter un camion permettant à la fois de faciliter les travaux et de ne recourir au tracteur agricole que pour les travaux exceptionnels.

C'est désormais chose faite avec l'acquisition d'un camion Saviem. D'autre part, le S.I.V.O.M. a racheté l'élagueuse du syndicat de la Sévenne. Elle a été adaptée sur un tracteur agricole du canton Sud.

Etant donné qu'une élagueuse est utilisée à la fois dans les cantons Sud et Nord pendant la période Mai-Juin, ce nouveau matériel permet de satisfaire chaque commune au moment de la plus forte végétation. En dehors de cette période, les travaux sont effectués uniquement par le S.I.V.O.M.

TRAVAUX EFFECTUES OU EN COURS :

Travaux de préparation pour des revêtements devant être réalisés courant Juillet sur les routes : St-Maurice, Rival, Abondance et Château des Martinières.

En février : ramassage de bordures par le tracto S.I.V.O.M.

En mai : raclage de bordures avec tracteur agricole avant réparation par l'Entreprise DUMAS.

Remise en forme de la chaussée à St-Maxime au croisement du Ravinet sur 300 mètres par l'Entreprise SACER. Avec accord des propriétaires riverains, élargissement de la montée par le tracto SIVOM.

Dans le village, décaissement et pose de 30 mètres de tuyaux (\emptyset 300), apport de terre végétale, le tout effectué par l'Entreprise SIMON. Une bordure de lavande délimite la chaussée et la pelouse dont la tonte sera effectuée par Monsieur JANET.

Sur les route Martinières et Serpazières, le marquage des lignes au sol, continues et discontinues sera terminé.

A la demande des Parents d'Elèves, des panneaux d'interdiction de stationnement ont été mis en place.

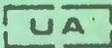
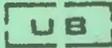
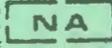
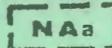
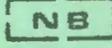
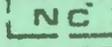
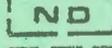
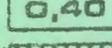
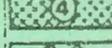
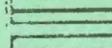
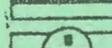
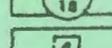
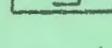
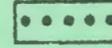
A la suite de la réunion du 23 Février 1984 entre des représentants des Parents d'Elèves, de l'Association Familiale, du service de l'Equipement et de la commision Voirie

communale, il a été décidé de la mise en place de 3 passages pour piétons qui seront effectués dès que les panneaux seront livrés.

Une demande de contrôle de vitesse a été envoyée à la Préfecture.

LEGENDE

P O S

	Zones d'Urbanisation
	
	Zone naturelle d'urbanisation future
	Secteur
	Zone naturelle ordinaire
	Zone naturelle d'activité agricole
	Zone naturelle protégée
	Zone d'Urbanisation future à usage industriel
	Indication d'un C.O.S
	Emplacement réservé pour ouvrage public d'intérêt général
	Emplacement réservé pour voie publique à créer
	Emplacement reserve pour voie publique à élargir
	Tracé de voie schématique
	Plateforme/Trouée
	Numéro de l'opération
	Espaces boisés classés à conserver
	Ligne à haute tension
	Limite communale
***	Zone soumise à un risque de crues torrentielles (arrêté préfectoral du 26-11-1973)

P.O.S

Il doit délimiter les zones urbaines, les zones d'affectation des sols et les zones naturelles.

Il doit définir les règles concernant le droit d'implantation des constructions, leur destination et leur nature.

Il peut aussi déterminer les règles concernant l'aspect extérieur, les dimensions; l'aménagement des abords, fixer un C.O.S. (coefficient d'occupation des sols), délimiter les quartiers à protéger, fixer des emplacements réservés, localiser les terrains cultivés à protéger et inconstructibles même équipés et en zone urbaine.

Les quatres familles de zone sont les suivantes :

- N.A. : Urbanisation future
- N.B. : Zone naturelle ordinaire peu protégée
- N.C. : Zone naturelle protégée, agricole
- N.D. : Zone naturelle protégée pour le site contre les risques de nuisances.

2 0 9
Au 1er Janvier 1983 :

- II 868 P.O.S. étaient prescrits
- 7 610 étaient publiés
- 5 479 étaient approuvés.

Le plan de la commune de CHUZELLES a été approuvé le 21.02.78 par Monsieur le Préfet.

Etant donné le laps de temps assez important depuis l'approbation de ce document, les aménagements créés (renforcement de l'électrification, du réseau d'eau potable, amélioration de la voirie, de la création d'un réseau d'égout), d'un manque d'emplacement pour l'artisanat ou commerces, le Conseil Municipal a décidé la mise en révision du P.O.S. par délibération en date du 6 Décembre 1983.

Y seront associés étroitement les services de l'Etat suivants :

- la Direction Départementale de l'Agriculture
- la Direction Départementale de l'Équipement
- la Chambre de Commerce
- la Chambre des Métiers
- la Chambre d'Agriculture

31 0 0 9
Procédure de la révision du P.O.S. :

- 1) Le Conseil Municipal prescrit l'élaboration du P.O.S.
- 2) Lorsque le travail technique est réalisé, le Conseil Municipal arrête un projet de P.O.S.
- 3) Le Maire rend public le PROJET DE P.O.S. qui devient opposable au tiers.
- 4) Le Maire soumet le P.O.S. à l'enquête publique.
- 5) Le Conseil Municipal approuve définitivement le P.O.S.



PERMIS DE CONSTRUIRE

Voici la liste des permis de construire délivrés depuis la parution de notre dernier bulletin :

NOM ET PRENOM DU PETITIONNAIRE	NATURE DE LA CONSTRUCTION	DATE DU PERMIS	N° DU PERMIS
BAILLARD Guy	Maison individuelle	09.12.83	83 V 0303
BREUIL Pierre	Maison individuelle	19.12.83	83 V 0374
VILLARD Jean-Yves	Auvent	19.12.83	83 V 0368
AUGUSTE Jean-Michel	Modificatif	12.01.84	83 V 0329
LEROUX Bernard	Modificatif	24.01.84	83 V 0392
SICOT Alain	Maison individuelle	24.03.84	84 V 0034
PLANCHET Aimé	Aménagement bâtiment existant	07.02.84	83 V 0341
TRILLAT Alain	Maison individuelle	05.03.84	83 V 0324
COLLION Simone	Hangar agricole	20.03.84	83 V 0362
JAMAIS Roger	Hangar agricole	20.03.84	83 V 0370
PREVITALI Jean	Maison individuelle	20.03.84	84 V 0025
DESFARGES Jacques	Hangar agricole	17.05.84	84 V 0041
ODRAT Gilbert	Maison individuelle	10.05.84	84 V 0050
FARASINI Bernard	Maison individuelle	10.05.84	84 V 0086
GIRAUD Robert	Agrandissement d'un bâtiment existant	29.05.84	84 V 0112
GINOT Joseph	Maison individuelle	05.06.84	84 V 1002
FOREST Gilles	Maison individuelle	08.06.84	84 V 1004

C'est un acte administratif par lequel l'autorité publique autorise l'exécution de travaux de construction conformes aux règles d'urbanisme en vigueur.

Il est toujours délivré sous réserve du droit des tiers. Ce n'est pas un acte discrétionnaire. Il ne peut être refusé si le projet est conforme aux règles qui le régissent.

Il est obligatoire d'obtenir un permis de construire :

- a) Pour une construction nouvelle
- b) Pour des transformations apportées à une construction déjà existante : surélévation, agrandissement, percement d'ouvertures, modifications de toiture, création d'auvent, de balcon, de véranda...
- c) Pour des constructions annexes (garages, abris de jardin, piscines...)
- d) Pour des constructions à caractère provisoire (maison mobile, chalet démontable, caravane destinée à rester en place plus de 3 mois...)

La demande de permis de construire est établie sur des imprimés que la mairie peut vous délivrer.

Cette demande est accompagnée :

- 1) D'un plan de situation à l'échelle de I/5000 ou I/10 000.
- 2) D'un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier à une échelle de I/100 ou I/500
- 3) Du plan des façades au I/100. En cas de modifications de façades, l'état ancien est demandé.

Ces plans sont datés et signés par le demandeur.

Remarque : Une loi du 3 Janvier 1977 impose le recours obligatoire à l'architecte pour l'étude autre que les maisons individuelles. L'intervention de l'architecte est également obligatoire pour les maisons individuelles dont la surface hors oeuvre nette dépasse 170 m².

Les demandes de Permis de Construire dûment remplies sont déposées en mairie en 4 exemplaires. Ces demandes sont transmises dans les 7 jours au service instructeur (en l'occurrence le Service de l'Équipement). Le permis est délivré sous la responsabilité du maire. Les règles d'urbanisme sont très strictes et en aucun cas elles ne pourront être contournées.

ASSAINISSEMENT

Les constructeurs sont assujettis à 2 taxes :

- 1) La T.L.E. (taxe locale d'équipement) qui est de 3 % pour la commune.
- 2) La T.D.E.V. (taxe départementale d'espaces verts) - 1 %.

Dans le cas d'une construction édiflée près du réseau communal d'assainissement, le propriétaire est tenu de s'y accorder. Les travaux sur la voie publique sont obligatoirement effectués par la commune, moyennant une redevance fixée par le Conseil Municipal. De plus, tant que le réseau communal n'est pas relié à la station d'épuration de VIENNE, les eaux des W.C. doivent obligatoirement passer par une fosse septique.

Le réseau d'assainissement est séparatif : les eaux de pluie ou de ruissellement ne doivent être réunies en aucun cas aux eaux usées.

Les demandes sont obligatoirement affichées à la Mairie.

Depuis le 1er Avril, 11 permis de construire et 9 certificats d'urbanisme ont été délivrés.

Comme nous le relations dans notre Bulletin d'Information du mois de décembre, la troisième tranche composée de deux tronçons prend tournure.

La première partie, qui débute au terrain de football en direction de VIENNE et se termine à la limite des deux communes, est achevée. Quant au deuxième tronçon qui doit relier notre réseau au collecteur de VIENNE, il sera bientôt en chantier, n'attendant que le feu vert administratif pour démarrer.



ORDURES MÈNAGERES

Sur nos deux précédents bulletins, nous vous parlions du S.I.C.T.O.M. (Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères)...

Depuis, quelques réunions du bureau et du syndicat ont eu lieu.

Pour la commune de CHUZELLES, le tableau suivant vous indique : la répartition des charges financières selon l'implantation et l'importance de l'usine d'incinération.

Hypothèse	Nombre d'habitants	Implantation	Total : collecte + traitement
N° 1	100 000	CHASSE/RHONE	131 957 F
N° 2	100 000	GRIGNY	131 446 F
N° 3	50000/50000	CHASSE/GRIGNY	143 985 F
N° 4	100 000	Près de VIENNE production de combustible solide + compost	116 523 F

La quatrième hypothèse semble d'ores et déjà abandonnée. Au problème de modifications des chaudières de l'hôpital de VIENNE, s'ajoute celui de l'excédent de fabrication du combustible solide qui est très difficile à écouler.

L'hôpital ne brûlerait que 60 % de la fabrication de briquettes.

Les annuités (investissement + fonctionnement) seraient réparties entre les communes de la façon suivante :

- 70 % selon la population
- 30 % selon le potentiel fiscal.

Pour la production d'ordures ménagères, les populations rurales sont affectées d'un coefficient I et les populations urbaines d'un coefficient 1,5.

Habitant	PRODUCTION		
	Jour	Semaine	An
Rural	0,6 kg	4,2 kg	0, 22 T
Urbain	0,8 kg	5,6 kg	0, 30 T

COUT DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

=====

Il varie peu selon le lieu d'implantation de l'usine d'incinération, CHASSE/RHONE ou GRIGNY où il y a deux éventuels acheteurs de vapeur produite.

Lors de la dernière réunion du syndicat, le 25 Mai dernier, une nouvelle solution, qui ne peut être que provisoire, nous a été présentée. C'est l'extension de la décharge contrôlée de VIENNE, au quartier de St-ALBAN. Coût global d'investissement : 8 500 000 F pour l'incinérateur.

La D.D.E. (Direction Départementale de l'Équipement) nous précise que le producteur d'ordures ménagères est responsable jusqu'à leur destruction. Pour nous Chuzellois, c'est la commune, donc la Municipalité.

Voici un problème important et assez urgent à résoudre.

SERVICES PUBLICS

SERVICES

- S. N. C. F. : Gare de VIENNE - Réservation voyageurs
85 - 03 - 17
Gare d'ESTRESSIN : 85 - 10 - 68
- POLICE : Gendarmerie d'ESTRESSIN, 59 montée Bon Accueil à VIENNE - Tél : 85 - 04 - 61
- SAPEURS-POMPIERS : Avenue Marcellin Berthelot à VIENNE
Tél : 85 - 18 - 83
- E. D. F. : Rue Denfert Rochereau et Rue Lelièvre à VIENNE
Tél : 53 - 60 - 20
Dépannage : Tél : 53 - 00 - 92
- SERVICE DES EAUX (S. D. E. I.) : 6, place st-martin à VIENNE
Tél : 85 - 16 - 18
- POSTES ET TELECOMMUNICATIONS : Cours Brillier à VIENNE
- PISCINE INTERCOMMUNALE DE VILLETTE-DE-VIENNE :
Tél : 57 - 96 - 45

SERVICES MEDICAUX ET HOSPITALIERS

- CENTRE ANTI-POISONS : Hôpital E. HERRIOT à LYON
Tél : (7) 854 - 14 - 14
- S. M. U. R. : 85 - 85 - 40
- HOPITAL DE VIENNE : 85 - 75 - 50
- MEDECINS : Dr SARDY Tél domicile (CHUZELLES) 57 - 92 - 82
Dr DESTORS Tél domicile (VILLETTE-DE-VIENNE)
57 - 97 - 39
- CABINET MEDICAL à VILLETTE-DE-VIENNE : Tél :
57 - 94 - 02
- Dr MICHALON (SEYSSUEL) Tél : 85 - 85 - 93
- PHARMACIE : REYMOND (VILLETTE-DE-VIENNE)
Tél : 57 - 99 - 21

CABINET DENTAIRE : CASANOVAS Daniel (VILLETTE-DE-VIENNE)
(Ancienne école enfantine)
Tél : (7) 896 - 15 - 19 à ST-JUST-
CHALEYSSIN

INFIRMIER : LEGIARDI Gérard (SEYSSUEL)
Tél : 85 - 72 - 73

ADMINISTRATIONS

SOUS-PREFECTURE DE VIENNE : Boulevard Eugène Arnaud à VIENNE
Tél : 53 - 26 - 25

HOTEL DES IMPOTS : 12, Rue Jean Moulin à VIENNE
Tél : 53 - 32 - 12

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT (Antenne de VIENNE)
Tél : 85 - 12 - 80 9, rue Victor Faugier

PERCEPTION DE VIENNE-BANLIEUE : Place st-Pierre à VIENNE
Tél : 85 - 15 - 28

MAIRIE DE CHUZELLES : Tél : 57 - 90 - 97

MAIRE : M. CHAINTREUIL Jean à Pauphile
Tél : 85 - 33 - 64

1er ADJOINT : M. CARRET Pierre les Martinières
Tél : 57 - 90 - 64

2e ADJOINT : M. PLANTIER Joseph à Pauphile
Tél : 85 - 83 - 36

3e ADJOINT : M. FARULT Georges à st-Maurice
Tél : 57 - 91 - 73

4e ADJOINT : Mme GARDAIS Michèle le Verdier
Tél : 57 - 91 - 66

SECRETARE DE MAIRIE : M. JANET André le Village
Tél : 57 - 91 - 51

ENSEIGNEMENT OU SERVICE S'Y RATTACHANT

ECCLE PUBLIQUE DE CHUZELLES : Tél : 50 - 90 - 76

DIRECTRICE : Mme ROUX au groupe scolaire

CANTINE SCOLAIRE MUNICIPALE : Présidente : Mme GARDAIS
le Verdier Tél : 57 - 91 - 66

SOU DES ECOLES : Président : M. AVALLET Bernard à Pauphile
Tél : 85 - 75 - 08

ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES : Mme VIALON La Combe

C. E. S. de VIENNE-SEYSSUEL : Montée Bon Accueil à SEYSSUEL
Tél : 85 - 39 - 54

TRANSPORTS SCOLAIRES DU SECOND DEGRE : CARS FAURE à
VALENCIN Tél : (7) 896 - 11 - 44

SERVICE RELIGIEUX : Cure de TERNAY Tél : 16 (7) 224 - 62 - 09



CONSCRITS

Et oui, "ces petits", nous disent les anciens, ils auront bientôt 20 ans ! Ils étaient presque tous là pour animer cette vogue printanière qui a duré 4 jours. Ils criaient "La Classe !" et l'on a entendu souvent ce mot revenir à nos oreilles, et les plus jeunes qui seront "classards" l'an prochain, ne donnaient pas leur part aux chiens.

Les manèges étaient bien sûr installés sur la place : "auto-skooters", tir, manèges d'enfants faisaient la joie des petits et des grands.

Le samedi, les chuzellois réservaient un très bon accueil à la traditionnelle tournée des brioches qui se déroulait dans la joie au son des klaxons et du clairon, le soir, le bal connaissait un vif succès.

Malgré tout, ces jeunes n'ont pas oublié leur conscrite disparue et sont recueillis devant sa tombe pour le dépôt d'une gerbe.

Un pot était, en fin de matinée, offert à la municipalité qui les remercie.

—o—o—o—o—

POUR LE BIEN ETRE DE TOUS

Avec les beaux jours, les Chuzellois désherbent, nettoient, râtissent et c'est très bien, mais il faut aussi brûler tous ces déchets ; dans la mesure du possible, il conviendrait de faire des feux sans trop gêner les voisins qui, souvent, sont plus "enfumés" que "l'enfumeur" lui-même.

Une habitation trop proche, un vent qui entraîne la fumée et cela suffit pour gâcher un moment de plein-air.

Il est toujours possible d'attendre l'occasion favorable pour faire un feu.

Pensez-y, merci.

La vogue s'en est allée



HUIT MAI

Le temps était frais et maussade par ce matin du 8 Mai devant le Monument aux Morts de CHUZELLES; mais la cérémonie habituelle, qui avait lieu afin d'honorer la mémoire de nos Chuzellois disparus pendant la seconde guerre mondiale ainsi que celle d'Algérie, revêtait un air grave, recueilli et respectueux.

Dans l'assistance, Monsieur le Maire, les Conseillers et Conseillères, les employés municipaux, les représentants de plusieurs associations; quelques enfants de l'école, étaient là.

Après les dépôts de gerbes de Monsieur CHAINTREUIL et de Monsieur MEUNIER, Monsieur le Maire donna lecture du message de Monsieur Jean LAURAIN.

Une sonnerie aux Morts et le Chant National furent interprétés par l'Harmonie de SEYSSUEL.

Puis, chacun se rendit au Café CHARDON où un Vin d'Honneur offert par la Municipalité fut servi.

CE QU'IL EST BON DE SAVOIR

SECRETARIAT DE MAIRIE :

Mardi et Jeudi de 9 H à 12 H
Vendredi de 17 H 30 à 19 H 30

PERMANENCES DES ELUS :

M. CHAINTREUIL, Maire, Jeudi de 9 H à 12 H.
M. CARRET, Adjoint, les 1er, 3eme et 5eme Mardi de chaque mois de 9 H à 12 H.
Mrs PLANTIER et FARULT, Adjointes, Vendredi de 17 H 30 à 19 H 30.
Mme GARDAIS, Adjointe, les 2eme et 4eme Mardi de chaque mois.

PHOTOCOPIE :

Vous pouvez faire photocopier vos documents aux heures de permanence à la Mairie.

PANNEAUX D'AFFICHAGE :

Depuis le mois de Mai, vous pouvez consulter les informations municipales sur un magnifique panneau situé sur le mur de la place publique, à côté de la Mairie. Une partie de cet équipement est réservé aux sociétés locales qui peuvent y déposer les informations se rapportant à leurs activités.

EXTINCTEURS :

Des extincteurs à mousse carbonique appartenant à la Commune sont à la disposition gratuite des habitants en cas d'incendie chez des particuliers aux lieux suivants :

M. PALIN Henri - La Rivière

M. TRILLAT Marcel - Les Pins

M. RODET Jean - Ste-Maxime

D'autres sont situés dans les lieux publics et installés pour la sécurité de ces bâtiments.

En cas de début d'incendie, ils peuvent être mis à la disposition des habitants. Ils se situent aux lieux suivants et sont à réclamer aux responsables de ces bâtiments :

Ecole Publique

Mairie - Cantine

Eglise

Mille-Club

Nous vous souhaitons de ne pas en avoir besoin, et, si l'un de ces appareils est utilisé, veuillez avertir la mairie qui en fera effectuer la recharge.

VACCINATIONS :

Vu le faible nombre de vaccinations faites à la Mairie, le service ne vient plus à CHUZELLES. Vous pouvez faire effectuer ces vaccinations dans les communes voisines. — la date de passage du médecin vaccinateur est annoncée par voie de presse.

RAMASSAGE DES ORDURES MENAGERES :

Il a lieu tous les Vendredis après-midi sur tout le territoire de la commune, sauf pour deux ou trois habitations très à l'écart du circuit de ramassage. Il est rappelé que seules les ordures ménagères sont collectées. Pour les autres déblais et déchets de jardin, chaque habitant peut les déposer à la décharge (carrière communale) en ayant soin de ne pas les éparpiller n'importe comment, ce qui gênerait les personnes qui se présentent après eux.

COLLECTE DE VERRE :

Elle se fait dans le container qui se trouve à côté de la cantine scolaire (près de l'école). Le profit en est accordé à la recherche sur le cancer.

BIBLIOTHEQUE :

Il stationne devant le groupe scolaire. Enfants et adultes peuvent venir y emprunter les livres qu'ils désirent moyennant une caution modique. La date de passage est annoncée par voie de presse. Pour plus de renseignements, s'adresser à Mme ROUX, directrice de l'école.

HORAIRE DE L'ECOLE :

Matin : 8 H 30 - 11 H 30

Après-midi : 13 H 30 - 16 H 30

DEPART EN RETRAITE

Monsieur DARMANCIER, nommé O.E.V.P.
(ouvrier d'entretien de la voie publique)
le 1er Octobre 1963, est admis à faire va-
loir ses droits à la retraite.

Sur sa demande, après plus de 20 ans
passés sur nos chemins, il cessera ses ac-
tivités le 30 Juin 1984.

Nous ne verrons donc plus sa silhou-
ette familière se pencher sur les massifs
de fleurs du village ou réparer les dommages
causés par les intempéries sur nos chaussées.

Le Conseil Municipal lui souhaite
une excellente et longue retraite lui per-
mettant de s'occuper en toute tranquillité
de ses arbres et de son jardin.

ELECTIONS EUROPEENNES

Inscrits	: 873	
Votants	: 482	Soit 55,21 %
Nuls	: 11	
Exprimés	: 471	

Ont obtenus :

Liste ANGER	: 26
" TOUATI	: 2
" MARCHAIS	: 24
" STIRN	: 17
" LAGUILLER	: 7
" CHEMINADE	: 0
" GOMEZ	: 14
" LE PEN	: 77
" CAUQUELIN	: 7
" JOSPIN	: 116
" DEPAQUIT	: 3
" VEIL	: 174
" NICOUD	: 4
" CARTAN	: 0
	<hr/>
	471

DEMANDEURS D'EMPLOI

DEMANDEURS D'EMPLOI

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

POINTAGES

2 ème semestre 1984

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Un seul pointage par mois

JUILLET	:	jeudi	19
AOUT	:	jeudi	16
SEPTEMBRE	:	jeudi	13
OCTOBRE	:	jeudi	18
NOVEMBRE	:	jeudi	15
DECEMBRE	:	jeudi	13

-:-:-:-:-

UN PEU DE DETENTE

Les formules magiques qui permettent de faire avancer les travaux dans toutes les communes de France et de Navarre :

Y - A - CA

Y - ZON - CA

Y - FO - CON

Y - A - VE - CA

Y - ZO - RE - DU

Y - FA - LE - PA

Y - A - IN - TE - RET

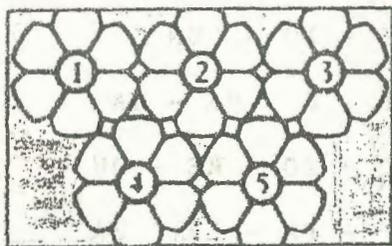
Y - FO - DRE - QUE

Y - FO - VOIR

Y - AN - NA - PA

Y - A - PUD - SOU

Inscrivez dans chaque pétale le mot de six lettres correspondant à la définition donnée, en commençant toujours par celui du haut et en allant dans le sens des aiguilles d'une montre. En ajoutant les premières et quatrièmes lettres de chaque mot trouvé, vous verrez apparaître un nouveau mot qui est le qualificatif d'une certaine activité.



- 1 - Travail fait à la main
- 2 - Orifice du nez par lequel l'homme respire
- 3 - Guérite pour les communications téléphoniques
- 4 - Rame qui sert aux adeptes du canoë-Kayak
- 5 - Travail long et pénible.

Monsieur et Madame bavardent :

Madame pose la question suivante à son mari :

"Est-il vrai, mon ami, que les chattes sont cruelles et perfides ?"

Après un moment de réflexion, Monsieur répond :

"C'est exact ma minette".

EXCELLENTE RAISON :

B... se lamentait, en présence d'amis, parmi lesquels C..., d'un vol dont il avait été victime. Un faussaire avait imité sa signature sur un chèque et avait encaissé ce chèque à la Banque où B... dépose ses fonds. Naturellement, on ratiocinait sur ce sujet :

- Moi, dit C..., je crois pouvoir affirmer qu'il n'existe pas un homme assez habile pour imiter ma signature sur un chèque et en encaisser le montant.

- Votre signature est-elle donc impossible à imiter ?

- Non, fit C..., mais je n'ai pas d'argent à la Banque.

POUR RIRE OU SOURIRE

. BEAU TEMPS

Un parisien est en train de visiter un village corse.
il cherche une maison au bord de la mer pour y venir passer
ses vacances mais le climat l'inquiète :

- Dites-moi, se renseigne-t-il, est-ce qu'il pleut souvent
ici ?
- Jamais de la vie, proteste l'autre.
- Pas une goutte vraiment ?
- Puisque je vous le dis !
- Pourtant regardez, en ce moment, il y a de gros nuages noirs.
- Oh ! ça n'est rien. Ce n'est pas pour nous. Ce sont des
emballages vides qui rentrent du continent

. RECHERCHE

- Mon fils, demande le père, pourquoi as-tu encore une
mauvaise note en mathématiques ?
- On m'a donné un devoir trop difficile à faire.
- Quoi donc ?
- Il fallait trouver le plus petit multiple commun.
- Comment ? On ne l'a toujours pas trouvé ? On le
cherchait déjà quand j'allais à l'école, avant la guerre ... (!)

CACHOTTERIE

- Ecoute, Toto, dit la maman, la prochaine fois que
tu feras une tâche sur la nappe, ce n'est pas la peine
que tu la caches en posant une assiette dessus. DE toute
façon, je la vois bien en desservant.
- D'accord, maman, répond Toto, mais à ce moment là,
je suis à l'école

ETAT CIVIL

NAISSANCES 1er semestre 1984
-o-

DUJARDIN

David Claude Joseph
né le 6 janvier 1984 à Vienne - 38

BERTHIER

Jean-François
né le 8 janvier 1984 à Vénissieux - 69

FRANCESCHI

Caroline
née le 6 février 1984 à Vénissieux - 69

BROYER

Julien
né le 14 février 1984 à Lyon 3ème arrt - 69

VIALON

Pierre
né le 14 mars 1984 à Vénissieux - 69

M A R I A G E S

-o-o-

MARCONNET

Jacques Roger

&

DEBRIT

Michèle Lise

le 9 juin

DANGER

Alain Georges

&

POLADIAN

Brigitte Philomène

le 23 juin

D E C E S Ier semestre 1984

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o

BATTISACCHI

Lucie Yvonne Vve CRIPPA

décédée le 5 janvier à Chuzelles - 38
à l'âge de 77 ans

FARCIN

Daniel

décédé le 17 janvier à Chuzelles - 38
à l'âge de 31 ans

BIALLE

Valentin Marius

décédé le 9 février à Seyssuel - 38
à l'âge de 74 ans

TRILLAT

Joseph Marius

décédé le 12 avril à Chuzelles - 38
à l'âge de 85 ans

LIVOLSI

Philippe

décédé le 1er mai à Vienne - 38
à l'âge de 81 ans

CUZIN

Joseph

décédé le 22 mai à Condrieu - 69
à l'âge de 87 ans

BESACIER

Jean

décédé le 14 juin à Seyssuel - 38
à l'âge de 62 ans.

DURAND

Jeanne épouse ROUX

décédée le 16 juin à Vienne - 38
à l'âge de 71 ans.



SOLUTION DES JEUX

L E	5 - Labeur
P A	4 - Pagaille
C I	3 - Cabine
N I	2 - Narine
M U	1 - Manuel

LES RETALES DE FLEURS :

DIVERS

Ces signes ne doivent pas échapper à votre attention. En effet, ils témoignent de votre vulnérabilité éventuelle et de l'intérêt potentiel que vous représentez aux yeux de ceux dont le dessein quotidien est le cambriolage, l'agression et le vandalisme.

Ces signes sont tracés au crayon ou au stylo à hauteur d'homme sur la droite des portes palières, des portails, des boîtes aux lettres et des entrées diverses. Il faut absolument neutraliser ce mode d'information en le dénonçant systématiquement.

X	Projet de vol ou autre
◇	Maison inoccupée
///	Maison déjà visitée
△	Femme seule
○	Inutile d'insister
⊗	Rien d'intéressant
⊙	Maison charitable
⋅⋅	Très bonne maison
⊕	Bon accueil si l'on parle Bon Dieu
▨	Chien dans la cour
∇	Ici on donne du travail (La fourche)
⊖	Bonne maison où habitent des femmes au coeur sensible
┌	Représentant de l'autorité
└	Demeure personne craintive

213101

DEMANDE de Carte nationale d'identité
ou de Passeport .

Renseignements demandés :

NOM (1) _____

EPOUSE-VEUVE _____

Prénoms _____

Né (e) le _____

à _____

Signalement (2) : Taille : _____ S.P. _____

Domicile _____

FRANÇAIS par (3) _____

PERE : Nom et prénoms (1) _____

_____ Né le _____

à _____ Nationalité _____

MERE : Nom de jeune fille et prénoms (1) _____

_____ Née le _____

à _____ Nationalité _____

État du demandeur : célibataire, marié (e), veuf (ve), divorcé (e) - (4)

CONJOINT (5) : Nom et prénoms (1) _____

_____ Né le _____

à _____ Nationalité _____

Date et lieu du mariage _____

Mariage dissous par (6) _____

A présenter : livret de famille

A fournir : 2 photographies de face
Carte ou passeport à remplacer
I timbre fiscal de 105 F pour carte
de 335 F pour passeport.

Bulletin tiré à 450 exemplaires
et distribué gratuitement dans chaque
foyer de Chuzelles

DEPOT LEGAL

JUIN 1984